

« Le Florentin » 1 178, Route du Bord de Mer 06700 Saint-Laurent du Var Tél : 04 92 12 97 52 contact@aefe-france.fr - www.aefe-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION

<u>THEMATIQUE</u>: Formation à la conduite des Gerbeurs électriques à conducteur accompagnant Catégorie 2 (Autorisation interne de conduite)

NIVEAU: Initial

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS: Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION: Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE: Une à deux journées de formation, soit 7 ou 14 heures, en fonction de la catégorie.

LIEU: Sur site

PUBLIC: Toutes personnes amenées à conduire un gerbeur à conducteur accompagnant

<u>ACCESSIBILITE HANDICAPE</u>: Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap nous consulter.

EFFECTIF: de 3 à 6 personnes.

PRE-REQUIS: Savoir lire et écrire, reconnu apte au travail par la médecine du travail.

INTERVENANT : Formateur qualifié en sécurité et conduite des engins de manutention.

OBJECTIF DE LA FORMATION:

Apporter les connaissances nécessaires pour préparer à l'obtention de l'autorisation de conduite dans le respect du décret du 2 décembre 1998.

CONTENU DE LA FORMATION:

1. Rôle et responsabilités des utilisateurs :

- ✓ Statistiques des accidents dus à la profession
- ✓ Intégration de « l'esprit sécurité »
- ✓ Les responsabilités de l'utilisateur
- ✓ Notion du retrait danger

2. Aspect réglementaire :

- ✓ Les obligations légales
- ✓ Conditions d'attribution ou de retrait de l'attestation
- ✓ Connaissances des instances et organismes de prévention

3. Typologie:

- ✓ Classification par catégories
- ✓ Connaissance du chariot ; Mode de conduite
- ✓ Source d'énergie ; Hauteur de levée
- ✓ Description des différents organes

✓ Transmission ; Hydraulique ; Batterie

4. Utilisation du chariot :

- ✓ Les consignes générales de sécurité
- ✓ Examen d'adéquation
- ✓ Règles de circulation à vide, en charge
- ✓ Les consignes particulières
- ✓ Travaux en hauteur ; Circulation dans l'entreprise,
- ✓ Utilisation d'équipements spéciaux
- ✓ Les principales causes d'accident du travail
- ✓ Vitesse excessive ; Stabilité latérale et frontale
- ✓ Ecrasement : Chute de charges
- ✓ Mauvais entretien

5. Phase pratique:

- ✓ Vérifications périodiques et semestrielles
- ✓ Présentation et essai des engins mis à disposition
- ✓ Lecture de la plaque de charge -adéquation

LES METHODES PEDAGOGIQUES:

Exposés, apports pratiques, échanges. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

Partie théorique : Méthodes actives, didactique, alternances d'exposés du formateur.

<u>Partie pratique</u>: Alternances d'explications et conseils du formateur. Applications pratiques sur les différents sols possibles des conditions proches des situations de travail rencontrées par les stagiaires.

MATERIELS A PREVOIR:

L'organisme de formation met à disposition des participants, sur son site :

- Les engins de manutention ou de levage
- Le site
- Les équipements nécessaires pour la réalisation de l'action de formation

Le stagiaire, doit se présenter au stage, avec :

- Ses équipements de protection individuelle E.P.I (chaussures de sécurité, gants, gilet)
- Une pièce d'identité
- Un stylo pour écrire

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

<u>Évaluation pédagogique</u>: au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

<u>Évaluation de satisfaction « à chaud »</u>: elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid »: un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

<u>Sanction du stage</u>: Délivrance d'une attestation de stage et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier, afin de délivrer l'autorisation interne de conduite.